Compte rendu de la séance du 29 novembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Philippe BESOMBES

Ordre du jour:

- Agent recenseur;
- Reconquête des espaces embroussaillés : PNRCQ ;
- Travaux devant la bibliothèque ;
- Voirie;
- Demande de servitude pour terrain B 789 ;
- Adressage;
- Informations diverses

Délibérations du conseil:

NOMINATION AGENT RECENSEUR 2022 (DE 2021 29)

Le recensement de la population de la commune de SONAC aura lieu début 2022. L'agent recenseur sera Jeanne MARTY.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'accorder en supplément de la participation de l'Etat, une somme de 100€ (cent euros) au titre des frais de déplacement de l'agent recenseur.

La dotation forfaitaire de l'Etat a été fixée à 193€ (cent quatre vingt treize euros) et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

Reconquête des espaces embroussaillés : Projet de création d'une Association foncière pastorale libre (AFPL) intercommunale (DE 2021 30)

« Engagement d'un projet de reconquête des espaces embroussaillés :

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la démarche de reconquête des « espaces embroussaillés » qui a fait l'objet d'une présentation par Catherine Marlas, Vice-présidente du Conseil départemental du Lot et Présidente du PNR des Causses du Quercy lors de la réunion du 28 octobre dernier associant les communes de Saint-Simon, Sonac, Thémines et Théminettes.

Elle demande aux conseillers de se prononcer sur l'intérêt d'un tel projet pour la commune et sur leur volonté de s'engager avec les communes voisines autour d'un projet collaboratif impliquant les élus, les propriétaires, les éleveurs et les autres usagers. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- De s'engager, en collaboration avec les communes voisines, sur un projet de reconquête pastorale des secteurs embroussaillés
- De solliciter le Département et le PNR des Causes du Quercy pour l'accompagnement technique et financier
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce utile à ce projet

TRAVAUX DEVANT LA BIBLIOTHEQUE (DE 2021 31)

Madame le Maire présente divers devis concernant les travaux devant la bibliothèque.

- devis de castine de l'entreprise CMCR 46 de 925.10 € HT;
- devis SARL MOCAB pour terrasse en bois, plateau de table ronde sur le puit et support de pompe de 1 680 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide des 2 devis et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

SERVITUDE POUR TERRAIN CADASTRE OB 789 (DE 2021 32)

Madame le Maire signale qu'elle a reçu une lettre de M. et Mme LASFARGUE Jean-Marie le 19/11/2021 demandant une sortie de leur parcelle OB 789 ayant obtenu un Certificat d'Urbanisme, sur le terrrain communal OB 790 jouxtant ladite parcelle.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte d'accorder la sortie du terrain à construire OB 789 sur le terrain communal OB 790 aux conditions suivantes :

- l'accès sera positionné à une distance maximale de 10 m de la voir VC 202 et ne pourra pas excéder une distance de 10 m en parallèle de la VC 202 sur le territoire communal;
- l'ensemble des frais afférents à cette sortie restera à la charge du propriétaire actuel ou des propriétaires futurs de la parcelle constructible, sans que la commune ne puisse être inquiétée au titre d'une charge quelconque pour travaux relatifs à cet accès;
- cette autorisation est accordée pour l'aménagement et l'accès au terrain constructible et ce exclusivement aux acquéreurs de la parcelle à bâtir et leurs successeurs s'interdisent toute autre destination sans limitation de durée;
- l'entretien de l'espace constituant cette servitude sera à la charge exclusive du propriétaire de la parcelle OB 789 qui s'engage à la maintenir en parfait état de propreté et d'entretien.
- mandate Mme le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

VOIRIE:

Mme le Maire explique que le Grand-Figeac va boucher l'ensemble des trous sur les chemins communautaires.

Le Grand-Figeac a pris 8 mois de retard pour le point à temps qui ne pourra pas être fait en 2021.

D'autre part un noyer situé en bordure des logements sociaux a été coupé en urgence par l'entreprise Richard/Lacabanne pour 420 € TTC.

Elagage : le Conseil Municipal décide de faire élaguer les routes : Impasse du Causse de Loupiac et Route des Rossignols, des devis seront communiqués au conseil rapidement.

ADRESSAGE:

Reste à faire : la numérotation avec le SDAIL mardi 07/12/2021

Choix des panneaux : couleur Bordeaux, lettres italiques avec mention de la Commune, avec filet non ombré avec poteau alu et numéro Bordeaux et italiques.

Des devis vont être demandés à "Signaux GIROD" ; certains seront faits par la suite.

INFORMATIONS DIVERSES:

Le Département attribue 707€ de subvention pour la réfection du vitrail de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30